

# JOURNAL OFFICIEL

## DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

PARAISSANT LES MARDI ET VENDREDI

Philippe MACHENAUD-JACQUIER  
Mail : philippe.machenaud@mail.pf

Matahiti 169  
N° 76 - Numera Hau

TE VE'A A TE HAU NO POLYNESIA FARANI

Mahana 22  
no Tetepa 2020

IMPRIMERIE OFFICIELLE — 43, rue des Poilus-Tahitiens - BP 117 - 98713 PAPEETE — Tél. : 40 50 05 80 - Télécopieur (Fax) : 40 42 52 61

**NUMERO COMPLEMENTAIRE**  
*au JOPF n° 76 du 22 Septembre 2020*

## SOMMAIRE

### PARTIE OFFICIELLE

#### ACTES DU POUVOIR CENTRAL

##### ACTES REGLEMENTAIRES DU HAUT-COMMISSAIRE

Pages

Arrêté n° HC 381 DMME/BRHT/jc du 17 septembre 2020 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement de dépenses et de recettes de l'Etat à Mme Isabelle Berenger, inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale, à MM. Christian Ho Van et Philippe Mureau, inspecteurs des finances publiques, et à M. Willy Yong, contrôleur des finances publiques, tous affectés à la direction des finances publiques en Polynésie française .....	13176
Arrêté n° HC 382 DMME/BRHT/jc du 17 septembre 2020 portant délégation de signature à M. Edouard Weber, chef du service des affaires maritimes de Polynésie française .....	13177

# PARTIE OFFICIELLE

## ACTES DU POUVOIR CENTRAL

### ACTES REGLEMENTAIRES DU HAUT-COMMISSAIRE

**ARRETE n° HC 381 DMME/BRHT/jc du 17 septembre 2020 portant délégation de signature en matière d'ordonnement de dépenses et de recettes de l'Etat à Mme Isabelle Berenger, inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale, à MM. Christian Ho Van et Philippe Mureau, inspecteurs des finances publiques, et à M. Willy Yong, contrôleur des finances publiques, tous affectés à la direction des finances publiques en Polynésie française.**

Le haut-commissaire de la République  
en Polynésie française,  
chevalier de la Légion d'honneur,  
officier de l'ordre national du Mérite,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu le décret n° 2005-1611 du 20 décembre 2005 pris pour l'application du statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu le décret n° 2007-422 du 23 mars 2007 modifié relatif aux pouvoirs du haut-commissaire de la République, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat en Polynésie française ;

Vu le décret du 10 juillet 2019 portant nomination de M. Dominique Sorain, préfet hors classe, en qualité de haut-commissaire de la République en Polynésie française ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques du 8 février 2017 portant affectation de M. Christian Ho Van, inspecteur des finances publiques, à la direction des finances publiques en Polynésie française, à compter du 1er septembre 2017 ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques du 28 mars 2017 portant affectation de M. Philippe Mureau, inspecteur des finances publiques, à la direction des finances publiques en Polynésie française, à compter du 1er septembre 2017 ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques n° RH-1B 2020-06-1281 du 15 juin 2020 portant affectation de Mme Isabelle Berenger, inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale, à la direction des finances publiques en Polynésie française, à compter du 1er août 2020 ;

Vu la notification d'intégration dans le corps des contrôleurs des finances publiques du corps de l'Etat pour l'administration de la Polynésie française de M. Willy Yong, à compter du 11 avril 2013 ;

Sur proposition du secrétaire général,

Arrête :

Article 1er.— Délégation de signature est donnée à Mme Isabelle Berenger, inspectrice divisionnaire des finances publiques, responsable de division à la direction des finances publiques en Polynésie française, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, l'ordonnement et les pièces justificatives d'ordonnement pour les dépenses relevant des budgets opérationnels de programmes :

- 156 "gestion fiscale et financière du secteur public local" ;
- 723 "contribution aux dépenses immobilières" ;
- 741 "pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité" ;
- 743 "pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et autres pensions" ;

ainsi que pour les recettes liées à l'exécution de ces programmes.

S'agissant des programmes 741 et 743, la délégation est strictement circonscrite à la signature des titres de perception relatifs au remboursement des trop-perçus sur pensions.

Art. 2.— En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle Berenger, et sans que cette condition d'application soit opposable aux tiers, délégation de signature est également donnée à MM. Christian Ho Van et Philippe Mureau, inspecteurs des finances publiques, responsables de

service à la direction des finances publiques en Polynésie française, et à M. Willy Yong, contrôleur des finances publiques au service budget, logistique de la direction des finances publiques en Polynésie française, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, l'ordonnancement et les pièces justificatives d'ordonnancement pour les dépenses et les recettes de l'Etat relevant des budgets opérationnels de programmes :

- 156 "gestion fiscale et financière du secteur public local" ;
- 723 "contribution aux dépenses immobilières" ;
- 741 "pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité" ;
- 743 "pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et autres pensions".

S'agissant des programmes 741 et 743, la délégation est strictement circonscrite à la signature des titres de perception relatifs au remboursement des trop-perçus sur pensions.

Art. 3.— L'arrêté n° HC 557 DMME/BRHT/jc du 25 octobre 2019 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement de dépenses et de recettes de l'Etat à Mme Sylvie Rauger, inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale, à MM. Christian Ho Van et Philippe Mureau, inspecteurs des finances publiques, et à M. Willy Yong, contrôleur des finances publiques, tous affectés à la direction des finances publiques en Polynésie française est abrogé.

Art. 4.— Le secrétaire général du haut-commissariat, le directeur des finances publiques en Polynésie française, le directeur des moyens et de la modernisation de l'Etat et la directrice de la réglementation et des affaires juridiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 17 septembre 2020.  
Dominique SORAIN.

**ARRETE n° HC 382 DMME/BRHT/jc du 17 septembre 2020 portant délégation de signature à M. Edouard Weber, chef du service des affaires maritimes de Polynésie française.**

Le haut-commissaire de la République  
en Polynésie française,  
chevalier de la Légion d'honneur,  
officier de l'ordre national du Mérite,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française modifiée par l'ordonnance n° 2005-432 du 6 mai 2005 ;

Vu le décret n° 2005-1611 du 20 décembre 2005 pris pour l'application du statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu le décret n° 2007-422 du 23 mars 2007 modifié relatif aux pouvoirs du haut-commissaire de la République, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat en Polynésie française ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 10 juillet 2019 portant nomination de M. Dominique Sorain, préfet hors classe, en qualité de haut-commissaire de la République en Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° ENV-3330 du 10 juillet 2019 affectant M. Edouard Weber, administrateur en chef de 2e classe des affaires maritimes, en qualité de chef du service des affaires maritimes de Polynésie française à compter du 1er septembre 2019 ;

Vu l'arrêté n° ENV-6705 du 5 août 2019 nommant et reclassant Mme Bianca Lestrade au grade de secrétaire d'administration et de contrôle de classe normale du développement durable ;

Vu l'arrêté n° ENV-0000050997 du 11 août 2020 affectant M. Mathieu Bernadet, ingénieur des travaux publics de l'Etat, en qualité d'adjoint au chef du service des affaires maritimes de Polynésie française à compter du 14 septembre 2020 ;

Vu l'arrêté n° ENV-0000054848 du 12 août 2020 affectant M. Rémi Quilliot, administrateur de 1re classe des affaires maritimes, en qualité d'adjoint au chef du service des affaires maritimes de Polynésie française à compter du 9 août 2020 ;

Vu l'arrêté n° 316 DAF/PERS du 30 septembre 1997 constatant l'arrivée en Polynésie française de M. Simon Abi Saab, adjoint au chef du service des affaires maritimes de Polynésie française ;

Sur proposition du secrétaire général,

Arrête :

Article 1er.— Délégation de signature est donnée à M. Edouard Weber, chef du service des affaires maritimes de Polynésie française, dans le cadre de ses attributions à l'effet de signer les actes suivants :

- tous actes et correspondances nécessaires au fonctionnement du service et à l'exercice de ses attributions, à l'exclusion des arrêtés et des correspondances de principe avec les élus et les administrations centrales ;
- l'engagement et la liquidation des dépenses de fonctionnement et d'investissement imputables sur le budget de l'Etat du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie :
  - programme 205 "Affaires maritimes" titres 3, 5 (à l'exclusion des constructions, rénovations et achats d'immeuble) et 6 ;

- programme 217 “Conduite et pilotage des politiques de l’écologie, du développement et de la mobilité durable” :
  - titre 2 “dépenses de personnel” concernant les agents affectés au service des affaires maritimes ;
  - titre 3 “politique et programmation de l’immobilier et des moyens de fonctionnement” ;
  - titre 6 “action européenne et internationale”.

En cas d’absence ou d’empêchement de M. Edouard Weber, la délégation de signature qui lui est consentie sera exercée dans les mêmes conditions sur sa décision par :

- M. Simon Abi Saab, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l’Etat, adjoint au chef du service des affaires maritimes de Polynésie française ;
- ou M. Mathieu Bernadet, ingénieur des travaux publics de l’Etat, adjoint au chef du service des affaires maritimes de Polynésie française ;
- ou M. Rémi Quilliot, administrateur de 1re classe des affaires maritimes, adjoint au chef du service des affaires maritimes de Polynésie française.

Art. 2. — Délégation de signature est également consentie à Mme Bianca Lestrade, secrétaire d’administration et de contrôle de classe normale du développement durable pour la création et la validation des expressions de besoins ainsi que la saisie des constatations de service fait dans l’outil Chorus-formulaire pour les dépenses du service des affaires maritimes de Polynésie française.

Art. 3. — L’arrêté n° HC 619 DMME/BRHT/jc du 20 décembre 2019 portant délégation de signature à M. Edouard Weber, chef du service des affaires maritimes de Polynésie française, est abrogé.

Art. 4. — Le secrétaire général du haut-commissariat, le chef du service des affaires maritimes, le directeur des moyens et de la modernisation de l’Etat et la directrice de la réglementation et des affaires juridiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l’exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 17 septembre 2020.  
Dominique SORAIN.